

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**Le pouvoir adjudicateur : ESIGELEC**

**Ecole d'Enseignement Supérieur  
Technopole du Madrillet Avenue  
GALILEE  
BP 10024  
76801 Saint Etienne du Rouvray**

---

**ACQUISITION D'EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES - PROJET MOBIACO**

---

**Procédure adaptée en application de l'(des) article R2123-1 1° et 2° du Code de la commande publique.**

**Date et heure limites de remise des offres : 22-02-2021 à 10:00**

# REGLEMENT DE LA CONSULTATION

## SOMMAIRE

1. - Acheteur
2. - Objet de la consultation
  - 2.1. - Objet du marché
  - 2.2. - Procédure de passation
  - 2.3. - Forme du marché
3. - Dispositions générales
  - 3.1. - Décomposition du marché
  - 3.2. - Durée du marché - délais d'exécution
  - 3.3. - Modalités de financement et de paiement
  - 3.4. - Forme juridique de l'attributaire
  - 3.5. - Délai de validité des propositions
  - 3.6. - Variantes
  - 3.7. - Autres dispositions
4. - Dossier de consultation
  - 4.1. - Contenu du dossier de consultation
  - 4.2. - Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique
  - 4.3. - Modification de détail au dossier de consultation
  - 4.4. - Visite des lieux et consultation de documents sur site
5. - Présentation des propositions
  - 5.1. - Documents à produire
  - 5.2. - Compléments à apporter au cahier des charges
  - 5.3. - Langue de rédaction des propositions
  - 5.4. - Unité monétaire
  - 5.5. - Conditions d'envoi ou de remise des plis
  - 5.6. - Négociation
6. - Jugement des propositions
7. - Renseignements complémentaires

## **Article 1 - Acheteur**

**Le pouvoir adjudicateur** : ESIGELEC

Ecole d'Enseignement Supérieur  
Technopole du Madrillet Avenue  
GALILEE  
BP 10024  
76801 Saint Etienne du Rouvray

Téléphone : 0232915858  
Télécopie :  
Site internet : <http://esigelec.fr>; marché online

**Maître d'oeuvre** :  
service des achats

## **Article 2 - Objet de la consultation**

### **2-1-Objet du contrat**

La consultation porte sur les prestations suivantes :  
Lot 1 : fourniture d'un analyseur de signaux microondes et d'un générateur de signaux vectoriels  
Type de service : 27 - Autres services  
Références à la nomenclature européenne (CPV) :  
Objet principal :  
38500000-0 : Appareils de contrôle et d'essai

Lot 01  
Objet principal :  
38500000-0 : Appareils de contrôle et d'essai

Lot 02  
Objet principal :  
38500000-0 : Appareils de contrôle et d'essai

Lot 03  
Objet principal :  
38500000-0 : Appareils de contrôle et d'essai

Lot 04  
Objet principal :  
38500000-0 : Appareils de contrôle et d'essai

### **2-2-Procédure de passation**

La consultation est passée par Procédure adaptée en application de l' (des) article R2123-1 1° et 2° du Code de la commande publique.

### **2-3-Forme du contrat**

La consultation donnera lieu à un marché ordinaire.

## **Article 3 - Dispositions générales**

### **3-1-Décomposition du contrat**

#### **3-1-1-Lots**

Le marché est décomposé en 4 lots définis comme suit :

Lot n° 1 : Lot 1 : fourniture d'un analyseur de signaux microondes et d'un générateur de signaux vectoriels

Lot n° 2 : Lot 2 : fourniture d'un LiDAR 128 nappes.

Lot n° 3 : Lot 3 : fourniture d'un LiDAR millimétrique pour la simulation.

Lot n° 4 : Lot 4 : Mise à niveau d'un système de capture de mouvement pour la simulation

Les candidatures peuvent concerner un ou plusieurs lots. Les candidats doivent présenter une offre distincte pour chaque lot auquel ils répondent.

#### **3-1-2-Tranches**

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

#### **3-1-3-Phases**

Il n'est pas prévu de décomposition en phases.

### **3-2-Durée du contrat - Délai d'exécution**

Le délai d'exécution des prestations court à compter de la notification du marché et est fixé comme suit :

Lot n° 1 : délai à convenir avec le fournisseur retenu

Lot n° 2 : délai à convenir avec le fournisseur retenu

Lot n° 3 : délai à convenir avec le fournisseur retenu

Lot n° 4 : délai à convenir avec le fournisseur retenu

### **3-3-Modalités de financement et de paiement**

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire. fonds propres/subventionnés

### **3-4-Forme juridique de l'attributaire**

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R2142-24 du Code de la commande publique.

### **3-5-Délai de validité des propositions**

Le délai de validité des propositions est de 120 Jour(s) à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

### **3-6-Variantes**

#### **3-6-1-Variantes autorisées**

Les variantes par rapport à l'objet du marché et à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

#### **3-6-2-Variantes exigées**

Il n'est pas prévu de variante exigée.

### **3-7-Autres dispositions**

Sans objet.

## **Article 4 - Dossier de consultation**

### **4-1-Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le règlement de la consultation,
- l'acte d'engagement,
- le CCAP,  
CCTP, DPGF

### **4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique**

Conformément à l'article R2132-2 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante : <http://esigelec.fr>;

marché online

Sans objet

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

Sans objet

### **4-3-Modification de détail au dossier de consultation**

Sans objet.

### **4-4-Visite des lieux et consultation de documents sur site**

Sans objet.

## **Article 5 - Présentation des propositions**

### **5-1-Documents à produire**

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

#### **Justificatifs candidature**

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
- Lettre de candidature-Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur [http://www.economie.gouv.fr/files/directions\\_services/daj/marches\\_publics/formulaires/DC/imprimés\\_dc/dc1.rtf](http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimés_dc/dc1.rtf))

- Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur [http://www.economie.gouv.fr/files/directions\\_services/daj/marches\\_publics/formulaires/DC/imprimés\\_dc/dc2.rtf](http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimés_dc/dc2.rtf))
- Certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à des spécifications techniques, ou à défaut, preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité
- Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique

### **Contenu de l'offre**

Sans Objet

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe :

- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction prévue à l'article R2193-1 alinéa 2 du Code de la commande publique.

Conformément à l'article R2144-7 du Code de la commande publique, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur. Sans objet

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

### **5-2-Compléments à apporter au cahier des charges**

Sans objet.

### **5-3-Langue de rédaction des propositions**

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euros. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français. Cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### **5-4-Unité monétaire**

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

### **5-5-Conditions d'envoi ou de remise des plis**

#### **Remise des plis par voie électronique :**

Conformément aux dispositions de l'article R2132-7 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur oblige la transmission des candidatures et des offres des entreprises par voie électronique à l'adresse suivante :

<http://esigelec.fr>; marché online

Les propositions doivent être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat selon les exigences posées à l'article 1367 du Code civil. La transmission doit pouvoir faire l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. Sans objet

La signature doit respecter la norme de sécurité européenne eIDAS Sans objet.

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique dans les conditions prévues à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.

## **5-6-Négociation**

Les conditions de négociation sont les suivantes :  
L'ESIEGELEC se réserve la possibilité de mener un ou plusieurs tours de négociations avec l'ensemble des candidats. Les modalités de ces négociations seront proposées à l'issue de l'analyse des premières offres.

## **5-7-Signature de l'offre**

Il est porté à la connaissance des soumissionnaires que l'acheteur accepte les offres sans signature manuscrite ou électronique.

Cette signature sera demandée ultérieurement au candidat retenu lors de l'attribution du contrat.

## **Article 6 - Jugement des propositions**

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article R2152-7 du Code de la commande publique au moyen des critères suivants :

### **Critères de sélection des candidatures :**

1. Garanties professionnelles et financières
2. Garanties techniques

### **Critères de jugement des offres :**

Sans Objet

Le prix global et forfaitaire est détaillé au moyen d'une décomposition qui en indique les éléments constitutifs. La décomposition du prix global forfaitaire permet d'apprécier les offres et n'a pas de valeur contractuelle.

En cas de discordance constatée dans une offre entre le montant porté à l'acte d'engagement et celui porté sur la décomposition du prix global forfaitaire, seul le montant porté à l'acte d'engagement prévaudra et fera foi. Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seront constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en concordance avec le prix global et forfaitaire. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

SANS OBJET

Conformément à l'article R2152-3 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

## **Article 7 - Renseignements complémentaires**

Les renseignements complémentaires sur les documents de la consultation sont envoyés aux opérateurs économiques six jours au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres, pour autant qu'ils en aient fait la demande en temps utile à l'adresse suivante :

### **1) Renseignements administratifs**

Adresse internet : <http://www.esigelec.fr>

Si le fournisseur n'est pas en capacité de transmettre sa demande par voie électronique elle la transmet à l'adresse suivante :

Correspondant : M. David QUENOT Mme Lisa GUYON

Adresse : ESIGELEC

Ecole d'Enseignement Supérieur  
Technopole du Madrillet  
Avenue GALILEE  
Service Achats  
76801 Saint Etienne du Rouvray

Téléphone : 0232915858

Courriel : david.quenot@esigelec.fr lisa.guyon@esigelec.fr.

## **2) Renseignements techniques**

Adresse internet : <http://www.esigelec.fr>

Si le fournisseur n'est pas en capacité de transmettre sa demande par voie électronique elle la transmet à l'adresse suivante :

Correspondant : M. Philippe DESCAMPS

Adresse : ESIGELEC

Ecole d'Enseignement Supérieur  
Technopole du Madrillet  
Avenue GALILEE  
Direction Recherche et Développe  
76801 Saint Etienne du Rouvray

Téléphone : 0232915858

Courriel : david.quenot@esigelec.fr lisa.guyon@esigelec.fr.philippe.descamps@esigelec.fr

Adresse internet : <http://www.esigelec.fr>

## **3) Voies et délais de recours**

Sans objet